



Mariage suite à divorce et filiation enfant adulterien

Par **camilla**, le **24/08/2009** à **11:05**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter afin d'avoir une réponse à la question suivante: Suite à un divorce en septembre 2007 à l'étranger mais transcrit à l'état civil en France je compte me remariage en octobre 2009. Ma question est de savoir si mon fils né en avril 2006 c'est à dire pendant mon mariage mais dont mon mari n'est pas le père le véritable père l'ayant reconnu pourra-t-il être légitime suite à mon mariage avec son père.